294 DB22
Projets de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue
6213-01-003

Plan d'affectation
du territoire public

OUTAOUAIS

Québec

2012/11/09 11:25 1 / 13 Denis Bouillon

Sommaire

Le Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais propose plusieurs orientations gouvernementales destinées à s'assurer d'un développement harmonieux du territoire. Ces orientations sont appliquées à des zones d'affectation qui présentent des caractéristiques particulières justifiant les choix retenus en matière de protection et d'utilisation du territoire public. Ces choix d'affectation se traduisent par une intention, une vocation territoriale et, le cas échéant, par des objectifs spécifiques pour chacune des 41 zones qui composent le territoire de l'Outaouais. Ces choix d'affectation s'expriment parfois par la reconduction de certaines utilisations ou de certains usages existants. Également, ils circonscrivent, en tenant compte du zonage du territoire public, plusieurs potentiels et projets jugés importants à l'échelle régionale.

Le Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais alloue une place importante aux territoires à vocation de protection, comme en fait foi l'intégration de quatre nouvelles réserves de biodiversité projetées et de cinq territoires d'intérêt destinés à cette fin décrits dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées, coordonnée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ces réserves de biodiversité projetées et territoires d'intérêt sont répartis à la grandeur du territoire public. Ceux-ci permettent à la région de l'Outaouais de rattraper un retard important accumulé depuis de nombreuses années en matière de protection de la biodiversité où seuls le parc de la Gatineau, le parc national de Plaisance, les réserves écologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels et les habitats fauniques légalement constitués étaient protégés.

En plus des réserves de biodiversité projetées, le PATP intègre les écosystèmes forestiers exceptionnels projetés et un projet de refuge faunique. Actuellement, les zones vouées à la protection représentent 10,46 % de la superficie du territoire public, alors que les 89,54 % restants sont voués à l'utilisation du territoire.

En matière d'utilisation du territoire et des ressources, le PATP de l'Outaouais vise une plus grande diversification économique, tout en tenant compte des impératifs liés à la protection de la faune, de la biodiversité et de l'environnement en général.

Le PATP accorde une place importante aux territoires fauniques structurés puisque des modalités propres à ces zones viendront accorder une plus grande prise en compte des activités fauniques et récréatives dans l'utilisation du territoire et des ressources. Le PATP met également l'accent sur la détermination des sites fauniques d'intérêt (SFI) qui visent le maintien de la qualité des habitats des espèces fauniques retenues en Outaouais, principalement de l'omble chevalier, de l'omble de fontaine et du touladi.

Bref, le PATP de l'Outaouais permettra de guider les partenaires gouvernementaux, régionaux et locaux dans leur planification sectorielle. Ceux-ci devront s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

2012/11/09 11:25 2 / 13 Denis Bouillon

Table des matières

Page

INTRODUCTION 1

Chapitre 1 Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet 3
1.1 La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public... 3
1.1.1 Phase d'analyse territoriale 3
1.1.2 Phase d'affectation du territoire 5
1.1.3 Phase d'approbation..... 6
1.2 L'organisation de la réalisation du plan d'affectation 8
1.2.1 Table de concertation gouvernementale en région 8
1.2.2 Table de coordination interministérielle 8
1.2.3 Autres participations 9

Chapitre 2 Information de base 11
2.1 Contexte national de planification 11
2.2 Territoire d'application 13
2.2.1 Localisation et superficie de la région 13
2.2.2 Tenure privée et publique des terres 13
2.2.3 Domaines terrestre et hydrique 13

2.3 Contexte régional de planification 15
2.3.1 Dimension environnementale 15
2.3.2 Dimension sociale 16
2.3.3 Dimension économique 18
2.3.4 Dimension institutionnelle 20

2.4 Utilisation existante du territoire public 23
2.5 Utilisation possible du territoire public 28
2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification 31

Chapitre 3 Zones d'affectation 33
3.1 Découpage du territoire 33
3.2 Constats découlant de la problématique et des enjeux 34

Chapitre 4 Affectation du territoire public..... 37
4.1 Orientations gouvernementales 37

Chapitre 5 Mise en application, modalités de suivi et de mise à jour du plan d'affectation..... 53
5.1 Mise en application du plan d'affectation..... 53
5.2 Suivi du plan d'affectation 53
5.3 Mise à jour du plan d'affectation..... 53

CONCLUSION 55

2012/11/09 11:25 3 / 13 Denis Bouillon

Page

Annexes

Annexe I Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation du plan d'affectation 57
Annexe II Fiches descriptives de zones 67
Annexe III Cartes 317
Annexe IV Glossaire 321

APPENDICE A Rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante. 331
APPENDICE B Bilan de la consultation sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais..... 403

Bibliographie 429

Figure 1 Démarche de réalisation du plan d'affectation de l'Outaouais..... 4

2012/11/09 11:25 4 / 13 Denis Bouillon

Liste des tableaux

Tableau 1 Typologie des vocations 7
Tableau 2 Superficie de territoire public par MRC et municipalités concernées par le PATP..... 13
Tableau 3 Répartition des aires protégées sur le territoire public de l'Outaouais par catégorie de l'UICN..... 27
Tableau 4 Type et nombre de zones et de sous-zones dans le PATP de l'Outaouais 34
Tableau 5 Synthèse de l'affectation du territoire public de l'Outaouais 39
Tableau 6 Répartition du territoire public de l'Outaouais selon la vocation..... 49
Tableau 7 Répartition des zones par groupe de vocation en Outaouais..... 51

2012/11/09 11:25 5 / 13 Denis Bouillon

Tableau 1 – Typologie des vocations

Vocation	Définition	Effet de la vocation sur les usages du territoire	Exemples
Utilisation spécifique	Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.	La nature de l'utilisation préconisée dans cette partie de territoire a pour effet d'empêcher la pratique de toute autre forme d'activité.	• Zone agricole de production. • Exploitation minière.
Utilisation prioritaire	Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.	Les possibilités de mise en valeur des terres et des ressources sont limitées ou soumises à des contraintes en raison de la nature de l'utilisation préconisée.	• Aménagement hydroélectrique. • Site d'expérimentation et de recherche. • Sylviculture intensive. • Développement récréatif d'envergure.
Utilisation multiple modulée	Utilisation polyvalente des terres et des ressources avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.	L'utilisation des terres et des ressources est adaptée en fonction d'une des caractéristiques propres à cette partie de territoire.	• Parc régional. • Secteur archéologique. • Paysage particulier. • Territoire de forêt habitée. • Certains territoires fauniques structurés.
Utilisation multiple	Utilisation polyvalente des terres et des ressources.	Les nombreuses activités dans cette partie de territoire se poursuivent telles qu'elles sont pratiquées au moment de la prise de décision.	• Territoire public en général.
Protection	Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.	Les activités dans cette partie de territoire doivent être réalisées selon des mesures particulières qui sont établies pour répondre aux objectifs de protection de la composante naturelle ou culturelle ciblée.	• Habitat faunique.
Protection stricte	Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.	Pour assurer l'atteinte des objectifs de protection, la panoplie des activités possibles est grandement limitée. Lorsque d'autres activités sont permises, elles sont soumises à des contraintes strictes.	• Écosystème forestier exceptionnel. • Réserve écologique. • Réserve aquatique. • Réserve de biodiversité. • Parc.
Affectation différée	Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.	L'utilisation existante et les nouvelles utilisations du territoire sont soumises à des mesures provisoires.	• Zone litigieuse.

Les terrains de camping aménagés et semi-aménagés sont surtout situés dans les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée. Le camping est peu développé sous une forme organisée ou structurée en territoire libre de droits fauniques.

De nombreux sentiers traversent le territoire public. Parmi ceux-ci, les 2 298 km de sentiers de motoneige figurent parmi les mieux structurés de l'ensemble des réseaux sillonnant le territoire. Ils sont principalement composés de sentiers régionaux aménagés en grande partie sur le réseau routier forestier. Plusieurs de ces sentiers assurent des liaisons interrégionales avec les Laurentides, l'Abitibi-Témiscamingue et l'Ontario.

Les sentiers pédestres, équestres et ski de fond destinés aux activités de loisirs de plein air ont connu un certain essor au cours des dernières années en territoire public. Enfin, plusieurs rivières de l'Outaouais localisées en territoire public constituent des parcours reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak. C'est le cas, notamment, des rivières des Outaouais, Dumoine, Noire, Coulonge, de la Petite Nation, du Lièvre et Gatineau.

Industrie et services

La majorité des infrastructures de nature industrielle et les services englobent des camps de travailleurs, des sites d'enfouissement, des prises d'eau potable, des stations de mesure météorologique et des sites industriels forestiers.

En 2009, on peut compter deux camps de travailleurs forestiers sur le territoire public, localisés dans les MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau.

Sur le plan des services publics, on dénombre huit sites d'enfouissement sanitaires localisés à proximité des hameaux, des sites industriels et des camps de travailleurs.

Mines

À la fin de 2009, la région de l'Outaouais comptait 2 146 titres d'exploration minérale (claims) et 5 titres d'exploitation couvrant respectivement 3,5 % et 0,008 % du territoire public. La région comptait aussi 851 sites d'exploitation de substances minérales de surface (sablières et gravières) sur lesquels 51 baux non exclusifs ont été octroyés pour l'extraction de sable et gravier.

En matière de contraintes liées à l'exploration minière, la région présente 31 secteurs où l'exploration est interdite sur une superficie de 4 390 km^2 et 56 secteurs d'une superficie de 695 km^2 où l'exploration est permise sous condition. Les éléments menant à ces contraintes proviennent des vocations destinées aux territoires de protection, notamment aux écosystèmes forestiers exceptionnels, aux projets d'aires protégées, aux projets de parc national et aux réserves écologiques ou aux droits d'utilisation liés notamment aux aménagements hydroélectriques, aux forêts d'expérimentation et aux forêts d'enseignement et de recherche.

Protection ou contraintes

Le territoire public de l'Outaouais se caractérise par un réseau d'aires protégées qui a récemment connu une croissance notable grâce à la création d'une réserve aquatique projetée et de trois réserves de biodiversité projetées. Ces aires additionnées aux territoires à vocation

2012/11/09 11:25 7 / 13 Denis Bouillon

de protection déjà établis possèdent une superficie de 1 784,05 km^2 correspondant désormais à 6,86 % de la superficie régionale.

À la page suivante, le tableau 3 fait une description détaillée des aires protégées en fonction des six catégories définies par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN).

Tableau 3 : Répartition des aires protégées sur le territoire public de l'Outaouais par catégorie de l'UICN*

Catégorie de l'UICN	Aire protégée	Superficie brute (km^2)	Superficie nette** (km^2)
I Réserve naturelle intégrale	10 réserves écologiques	57,42	57,42
II Parc national	2 parcs nationaux	381,34***	90,65
III Monument national et élément naturel marquant	3 réserves de biodiversité et 1 réserve aquatique projetée et 18 écosystèmes forestiers exceptionnels	1 027,06	1 027,06
IV Aires gérée pour l'habitat et les espèces	57 territoires correspondant à des habitats fauniques	526,46	492,69
V Paysage terrestre ou marin	Aucun en Outaouais	-	-
VI Aires protégées de ressources, de la faune et des parcs gérés	185 territoires correspondant à des habitats fauniques	154,74	116,23
Total			1 784, 05

* L'Union internationale de la conservation de la nature a déterminé 6 catégories d'aires protégées. Les contraintes associées à la catégorie I sont les plus strictes et sont davantage axées sur la protection que les aires protégées de catégories II, III, IV, V et VI. Au sens de l'affectation du territoire, les territoires de catégories I, II et III correspondent à une vocation de protection stricte, alors que les catégories IV, V et VI équivalent à une vocation de protection. L'ajout éventuel de 376 refuges biologiques, de 5 projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels et de 5 territoires d'intérêt visant l'établissement de nouvelles réserves de biodiversité projetées pourrait avoir pour effet d'augmenter la superficie des aires protégées en Outaouais.

** Dans certains cas, des aires protégées de catégories IV et VI peuvent se superposer à des aires protégées de catégories I, II et III. Cela peut créer une fausse appréciation des superficies destinées à la protection ou à la conservation. La superficie brute correspond à la superficie d'un territoire inscrit au registre des aires protégées sous une catégorie de l'UICN. La superficie nette soustrait les superficies des aires protégées des catégories IV et VI se superposant à une partie des aires protégées des catégories I, II et III. Ces données précisent donc la superficie réelle des territoires destinés à des fins de conservation ou de protection.

*** Comprend la superficie de territoire du parc de la Gatineau sous la gestion de la Commission de la capitale nationale.

Par ailleurs, plusieurs habitats fauniques en territoire public font l'objet d'un statut de protection sans toutefois être officiellement désignés comme aire protégée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cette situation s'explique en raison de la mixité de la tenure en certains endroits du territoire. En effet, le MDDEP ne reconnaît comme aires protégées que les habitats fauniques qui sont entièrement localisés en territoire public. C'est le cas notamment de certaines parties correspondant aux aires de confinement des cerfs de Virginie. C'est également la situation de l'habitat du rat musqué et de certaines aires de concentration d'oiseaux aquatiques principalement localisées sur la rive de la rivière

2012/11/09 11:25 8 / 13 Denis Bouillon

En ce qui concerne le développement des activités récréatives, les projets sont nombreux. En premier lieu, il convient de mentionner que, au cours des prochaines années, le PRDTP de l'Outaouais prévoit mettre à la disponibilité plus de 200 emplacements de villégiature répartis sur une dizaine de lacs. Cependant, cet objectif peut grandement être influencé par les résultats des études de lacs planifiées par le MRNF et par les problématiques d'accessibilité dans certaines portions du territoire public.

De plus, des projets d'aménagement de nouveaux sentiers récréatifs sont en préparation. Des projets de sentiers pédestres permettront de prolonger deux réseaux, soit le Sentier national de marche et le Sentier transcanadien. Le premier reliera la ville de Gatineau à celle de Wakefield, pour ensuite se diriger vers la réserve faunique de Papineau-Labelle puis vers la région des Laurentides. Le Sentier transcanadien reliera par ailleurs la municipalité de Wakefield à Montebello pour se diriger ensuite vers la région des Laurentides.

Industrie et services

Aucun projet ou potentiel particulier n'est signalé en territoire public sous le thème de l'industrie et des services.

Mines

Des activités de prospection et d'exploration sont réalisées en Outaouais, mais elles demeurent faibles, procurant en 2003 seulement 200 000 $, soit moins de 1 % des dépenses d'exploration et de mise en valeur au Québec. Cependant, dans le sous-sol régional, il est possible de trouver une vingtaine de métaux ou minerais qui offrent un potentiel d'exploitation. Les plus importants sont les suivants : le zinc et le cuivre, pour lesquels deux secteurs font l'objet d'exploration, soit l'île du Grand Calumet et le secteur de Gracefield-Maniwaki; le nickel et le cuivre dans la région du lac Renzy dans la MRC de Pontiac ainsi que dans l'ouest de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau; et l'uranium. La région possède également un bon potentiel minéral pour les substances telles que les terres rares, le thorium et certains métaux rares, de même que pour certains minéraux industriels [calcite (marbre), dolomite (marbre dolomitique), silice, syénite à néphéline et feldspath].

Protection ou contraintes

Parmi les principaux projets pouvant faire l'objet d'un statut de protection particulier, il y a les territoires d'intérêt (TI) en vue de l'établissement des réserves de biodiversité qui constituent des potentiels reconnus par le MDDEP dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Il s'agit du TI des rivières Noire et Coulonge (C10 et C10c), du TI du lac Échouani (C47a), du TI du réservoir Cabonga (C12), du TI du Horst du Baskatong (C14) et du TI (C20a) devant accroître la superficie de la réserve de biodiversité projetée du Mont-O'Brien. Ces 5 territoires d'intérêt représentent une superficie de 996,71 km^2. Également, on doit mentionner 5 projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) qui sont soumis à une consultation interministérielle dont les résultats pourraient à terme leur conférer un statut d'aire protégée. De plus, dans une étape ultérieure, 376 refuges biologiques devraient faire l'objet d'une inscription éventuelle dans le PATP à titre de zone à vocation de protection stricte.

Enfin, il existe quelques sites propices à l'établissement d'un projet de refuge faunique qui ne bénéficie pour le moment d'aucune désignation légale sur le territoire. Ces sites constituent des

2012/11/09 11:25 9 / 13 Denis Bouillon

éléments particuliers décrits dans le PATP pour lesquels une attention particulière devrait être accordée. Ce projet de refuge faunique est localisé en grande partie en milieu hydrique et sur les terres publiques localisées aux abords de la rivière des Outaouais, à l'est de l'agglomération urbaine de Gatineau.

2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification

Le territoire public de l'Outaouais couvre plus de 76 % de la superficie de la région. Les activités liées à l'industrie forestière, au récréotourisme et à la faune figurent parmi les plus importantes. Elles se traduisent par de nombreux droits et statuts qui sont prédominants sur le territoire public.

L'industrie forestière continue de représenter un des secteurs clés dans le développement économique régional, et le territoire public doit pouvoir continuer d'en assurer le développement, et ce, au même titre que les autres ressources du territoire.

En ce qui concerne la protection de la biodiversité, le territoire public a contribué de façon importante au cours des deux dernières années à la Stratégie québécoise sur les aires protégées et à l'atteinte de l'objectif national de 8 % du territoire du Québec en aires protégées.

L'activité minière sur le territoire public est principalement concentrée dans l'exploitation du sable et du gravier. Certains potentiels sont à considérer, notamment pour le zinc, le cuivre, le nickel et l'uranium ainsi que pour certains métaux rares.

En ce qui concerne la production de l'énergie, l'Outaouais présente une puissance hydroélectrique qui correspond à 3 % de celle du Québec et aucun projet de développement n'est prévu à moyen terme. Quant au potentiel éolien, il est considéré comme négligeable.

2012/11/09 11:25 10 / 13 Denis Bouillon

Chapitre 3 Zones d'affectation

Le PATP propose une vision intégrée et prospective de l'utilisation et de la protection du territoire et des ressources. Cette vision intégrée passe par un découpage du territoire en zones d'affectation pour lesquelles des orientations gouvernementales sont définies. Le chapitre 3 présente brièvement, dans un premier temps, quelques éléments de la méthode de découpage, les types de zones et leur nombre. Les sous-sections suivantes s'attardent sur une constatation découlant des principales problématiques et des enjeux importants observés en Outaouais. Également, le chapitre décrit sommairement les zones d'utilisation et de protection actuelles et projetées, puis s'attarde plus particulièrement sur une constatation globale découlant des problématiques et des enjeux.

3.1 Découpage du territoire

Le découpage du territoire public en zones d'affectation a été réalisé, dans un premier temps, à partir de l'analyse des droits et statuts existants, ainsi que des potentiels et des projets les plus importants. Ensuite, l'étape de la détermination des problématiques et des enjeux a permis un deuxième découpage, soit un regroupement ou une division de zones, selon que celles-ci présentaient ou non les mêmes problématiques et enjeux. Chacune des zones a fait l'objet d'une fiche descriptive présentée à l'annexe II du présent rapport. La carte 4 à l'annexe III illustre le découpage du territoire en zones d'affectation et le numéro s'y rapportant.

Le PATP est découpé selon deux formes de zones, soit des zones dites « standards » et des zones dites « éclatées ».

Les zones « standards » sont celles qu'on trouve une seule fois sur le territoire public, par exemple, la « réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye », ou encore le « secteur du réservoir Baskatong ». Ce type de zone est identifié par un numéro comprenant une séquence de deux chiffres. La zone correspondant à la réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye porte le numéro 07-46 et celle destinée au secteur du Baskatong porte le numéro 07-09. La première séquence réfère à la région administrative de l'Outaouais (07) et la seconde, au numéro proprement dit de la zone.

Une zone « éclatée » est créée, d'une part, lorsqu'on est en présence de plusieurs phénomènes de même nature qui, répartis sur le territoire, présentent des caractéristiques similaires sur le plan de l'utilisation ou de la protection du territoire public. En guise d'exemple, les héronnières correspondent à ce type de zone. D'autre part, une zone éclatée peut survenir lorsqu'une zone standard est scindée en plusieurs parcelles (ou parties) par une zone présentant des éléments différents de la zone standard, par exemple, un territoire dominé par les utilisations récréatives et forestières et qui est divisé par un projet d'implantation d'une réserve de biodiversité.

Ce type de zone commandera éventuellement une intention, une vocation et, le cas échéant, des objectifs similaires. Ce concept vise à éviter de multiplier inutilement les fiches de zone

2012/11/09 11:25 11 / 13 Denis Bouillon

pour des objets de nature similaire. Ainsi, une zone éclatée comportera un certain nombre de sous-zones ou parcelles qui seront respectivement numérotées ou non.

Par exemple, dans le cas des dix réserves écologiques de l'Outaouais dont la description territoriale et environnementale est très détaillée, il est déterminé que les sous-zones soient identifiées par un numéro comprenant une séquence à trois chiffres. Ainsi, la « réserve écologique de l'Aigle-à-Tête-Blanche » porte le numéro 07-29-01. La première séquence réfère à la région administrative, la seconde au numéro de la zone et la troisième au numéro de la sous-zone. D'autre part, dans le cas des héronnières de l'Outaouais, il est déterminé que les parcelles soient regroupées sous la même numérotation 07-41.

Le tableau 4 présente les types et le nombre de zones et de sous-zones inscrites dans le PATP de l'Outaouais.

Tableau 4 : Type et nombre de zones et de sous-zones dans le PATP de l'Outaouais

Type de zone	Nombre de zones	Nombre de sous-zones
Zones standards	12	12[26]
Zones éclatées	29	338
Total	41	350

3.2 Constats découlant de la problématique et des enjeux

La présente section fait état d'une constatation sur les principales problématiques et les enjeux d'affectation qui caractérisent le territoire public. Dans un premier temps, les zones de protection actuelles et projetées sont sommairement présentées, suivies de la présentation de la constatation. Ensuite, le même exercice est présenté pour les zones d'utilisation existante et projetées.

Nature des zones d'affectation

Les zones d'affectation sont réparties en deux grandes catégories de nature distincte, selon la vocation attribuée. Il s'agit des zones de protection et des zones d'utilisation.

Globalement, les zones vouées à la protection, tant actuelles que projetées, couvrent 10,46 % de la superficie du territoire public en Outaouais, alors que les zones vouées à l'utilisation couvrent les 89,54 % restant.

Les territoires de protection existants en Outaouais

Certains territoires bénéficient actuellement d'un statut légal de protection. L'exercice de planification lié à l'affectation du territoire public a établi l'orientation d'accorder une vocation de protection stricte ou de protection, selon le cas[27]. Il s'agit des statuts suivants :

- Le parc national de Plaisance et le parc de la Gatineau (2 zones, 4 parcelles);

[26] Dans le cas d'une zone de type standard, le nombre de sous-zones correspond au nombre de zones.
[27] Voir tableau 1 : Typologie de vocations.

- Les écosystèmes forestiers exceptionnels (1 zone, 18 sous-zones, 29 parcelles);
- Les réserves écologiques (1 zone, 10 sous-zones, 12 parcelles);
- Les réserves de biodiversité et aquatiques projetées (4 zones, 16 parcelles);
- Les habitats fauniques décrétés (5 zones, 161 parcelles).

Les zones de protection projetées en Outaouais

Les zones de protection projetées comprennent les territoires pour lesquels aucun statut légal de protection n'est accordé pour l'instant. Ils constituent des territoires potentiels auxquels le gouvernement entend accorder une vocation de protection et, éventuellement, un statut légal. Il s'agit des éléments suivants :

- Les territoires d'intérêt pour la création des réserves de biodiversité (5 zones, 6 sous-zones);
- Les EFE projetés (1 zone, 5 sous-zones, 15 parcelles);
- Un projet de création de refuge faunique (1 zone, 23 parcelles).

Problématiques et enjeux liés aux zones de protection actuelles et projetées

Généralement, aucune problématique d'affectation n'est décelée sur les territoires à vocation de protection. Cependant, dans les secteurs de la rivière Dumoine et du parc national de Plaisance, on peut noter que certaines utilisations du sol ou activités peuvent avoir des incidences sur le patrimoine archéologique. Dans les aires de confinement du cerf de Virginie, le territoire est fortement sollicité par plusieurs activités ou utilisations du territoire. Toujours dans ces mêmes secteurs, on constate un déclin des essences forestières résineuses qui peut avoir des répercussions sur la qualité de l'habitat de cette espèce faunique. Enfin, toutes les activités de type industriel sont prohibées dans les zones correspondant aux territoires d'intérêt destinés à la création des réserves de biodiversité projetées, ce qui contraint la possibilité d'utilisation forestière, surtout si ces secteurs ne sont éventuellement pas retenus à titre d'aires protégées.

Les principaux enjeux liés aux zones de protection consistent à conserver le patrimoine archéologique ainsi qu'à protéger l'habitat du cerf de Virginie, des espèces fauniques menacées ou vulnérables et la biodiversité. Malgré une vocation de base axée sur la protection, ces zones présentent également des enjeux liés à l'utilisation du territoire à des fins récréatives. Enfin, dans les zones de protection projetées, les enjeux visant l'utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier, minières et énergétiques demeurent.

Les zones d'utilisation existantes

À ce jour, le territoire public de l'Outaouais regroupe 21 zones d'utilisation qui servent de base à de multiples utilisations (forestière, minière et énergétique) et activités récréatives (chasse, pêche et villégiature). Il s'agit des territoires suivants :

- Réserves fauniques (2 territoires);
- Zones d'exploitation contrôlées (8 territoires);
- Pourvoiries avec droits exclusifs (23 territoires);

2012/11/09 11:25 13 / 13 Denis Bouillon

- Réservoirs Baskatong et du Poisson Blanc (2 zones et 3 parcelles);
- Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche de Sicotte (1 zone);
- Secteurs archéologiques (1 zone, 3 parcelles);
- Secteur de la Forêt de l'Aigle (1 zone);
- Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morrissette (1 zone, 2 sous-zones et 3 parcelles);
- Secteurs résiduels (6 zones et 37 parcelles);
- Sites fauniques d'intérêt (1 zone, 24 sous-zones et 33 parcelles).

Problématiques et enjeux liés aux zones d'utilisation

La principale problématique liée aux zones d'utilisation est la superposition des droits de nature industrielle, des statuts fauniques et des sites récréotouristiques. Les autres problématiques décelées sont les répercussions des utilisations de type industriel sur les paysages et, dans certains cas, sur les milieux naturels. En contrepartie, il faut mentionner que les modalités requises dans certains secteurs engendrent une réduction de la superficie destinée à la production forestière. Enfin, dans le secteur voisinant le lac Barrière, les activités forestières et fauniques peuvent avoir des incidences sur les activités de la communauté algonquine en place.

Les principaux enjeux liés aux zones d'utilisation se résument à l'utilisation du territoire à des fins d'aménagement forestier de même que de production énergétique et minière ainsi que pour des activités récréatives, notamment pour la chasse et la pêche. En contrepartie, certaines zones d'utilisation doivent viser la protection des paysages et des milieux naturels ainsi que la conservation du patrimoine culturel et archéologique. Enfin, dans le secteur du lac Rapide, le territoire doit être utilisé selon les spécificités ethnoculturelles liées à l'Entente trilatérale.

2012/11/09 11:43 1 / 1 Denis Bouillon

Tableau 7 : Répartition des zones par groupe de vocation en Outaouais

		Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Total		
N° zone	Nom de la zone	Nombre[30]	Superficie km²	Nombre	Superficie km²	Nombre	Superficie km²	Nombre	Superficie km²	Nombre	Superficie km²	Nombre	Superficie km²	% région
07-21	Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherches Sicotte	1	12,34									1	12,34	0,05
07-01	Secteur Rapides-des-Joachims			4	2 154							4	2154	8,28
07-05	Secteur de la réserve faunique La Vérendrye et de ses environs			1	7 980							1	7 980	30,67
07-07	Secteurs archéologiques			3	89,71							3	89,71	0,34
07-09	Secteur du réservoir Baskatong			1	226							1	226	0,87
07-11	Secteurs Festubert			4	246							4	246	0,95
07-12	Secteurs O'Sullivan			8	985							8	985	3,79
07-16	Secteur du lac Dix Milles			1	231							1	231	0,89
07-17	Secteurs des pourvoiries du centre de l'Outaouais			3	49							3	49	0,19
07-18	Secteurs des pourvoiries du centre du Pontiac			3	247							3	247	0,95
07-19	Secteur de la Forêt de l'Aigle			1	140,17							1	140,17	0,54
07-26	Secteur de la pourvoirie du Chevreuil Blanc			2	33,68							2	33,68	0,13
07-32	Secteur Papineau-Labelle			12	555,17							12	555,17	2,13
07-40	Secteurs des parcs régionaux des monts Cayamant et Morrisette			2	20							2	20	0,08
07-53	Secteur du lac du Poisson Blanc			1	27							1	27	0,10
07-54	Sites fauniques d'intérêt			24	756,58							24	756,58	2,91
07-08	Secteur du Pontiac					7	5 908					7	5 908	22,71
07-13	Secteur Capimitchigama					3	2 000					3	2 000	7,69
07-30 b	Secteur de la Vallée-de-la-Gatineau					15	561					15	561	2,16
07-30 c	Secteur de la Petite-Nation					4	362					4	362	1,39
07-30 d	Secteur du Pontiac sud					6	299					6	299	1,15
07-30 e	Secteur du centre-sud de l'Outaouais					2	414					2	414	1,59
07-20	Aires de confinement du cerf de Virginie							55	465			55	465	1,79
07-28	Habitats fauniques du secteur de la rivière des Outaouais							63	95			63	95	0,37
07-41	Héronnières							25	20			25	20	0,08
07-44	Habitats du rat musqué							12	1,5			12	1,5	0,01
07-45	Îles ou presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux							6	0,01			6	0,01	0,00
07-02	Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine									2	596	2	596	2,29
07-04	Territoire d'intérêt des rivières Noires et Coulonge (TI C10 et C10c)									2	430	2	430	1,65
07-10	Secteur du lac Échouani (TI C47a)									1	255	1	255	0,98
07-24 a	Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie									12	97	12	97	0,37
07-29	Réserves écologiques									10	57	10	57	0,22
07-36	Parc national de Plaisance									3	28	3	28	0,11
07-38	Parc de la Gatineau									1	62	1	62	0,24
07-39	Écosystèmes forestiers exceptionnels									18	25	18	25	0,10
07-39 a	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés									5	2,3	5	2,3	0,01
07-46	Réserve de biodiversité projetée du Domaine-La-Vérendrye									1	261	1	261	1,00
07-47	Territoire d'intérêt du secteur est du réservoir Cabonga (TI C12)									1	172	1	172	0,66
07-49	Territoire d'intérêt du secteur du Horst du Baskatong (TI C14)									1	107	1	107	0,41
07-50	Réserve de biodiversité projetée du Mont-O'Brien et TI C20a									1	32,71	1	32,71	0,13
07-56	Projet de refuge faunique									23	16,33	23	16,33	0,06
	Total	1	12,34	70	13 740,31	37	9 544	161	581,51	81	2 141,34	350	26 019,5	100,00
	% de la région		0,05		52,81		36,68		2,23		8,23		100,00	%

[30] Nombre de sous-zones ou de parcelles

FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais **Date : 16 février 2010**

Zone n° : 07-02	Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine

Description sommaire et localisation

Il s'agit d'une zone éclatée qui comprend deux parcelles de territoire. Elle regroupe la partie outaouaise de la réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine (C 09) visant le maintien de la biodiversité en milieu terrestre ou aquatique et, plus spécifiquement, la représentativité de la province naturelle C. Elle est localisée dans la partie ouest de la MRC de Pontiac et longe la rivière Dumoine. La partie sud-est est située en territoire municipalisé et le résidu, sur le territoire non organisé de Lac-Nilgault. La zone englobe trois secteurs archéologiques et touche une partie de la zec Rapides-des-Joachims, de la réserve faunique La Vérendrye ainsi que les pourvoiries à droits exclusifs Triple R, Lac Dix Milles et 169240 Canada inc. La zone est localisée sur une partie du territoire de la municipalité de Rapides-des-Joachims et couvre une superficie de 596 km^2.

Lors du processus de découpage, certains éléments ont justifié la création de la zone. Le projet d'établissement de la réserve aquatique de la rivière Dumoine constitue l'élément qui a justifié la création de celle-ci.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Caractéristiques environnementales :

Le réseau hydrographique de la zone est développé et les plans d'eau les plus importants quant à la superficie sont les lacs : Joncas et de l'Orignal ainsi que la rivière Dumoine (entièrement localisée en Abitibi-Témiscamingue).

La zone est caractérisée par un relief peu accidenté au centre et au nord de la zone pour s'accentuer dans la partie sud. Le dépôt de surface est constitué, pour plus de la moitié de la zone, de till mince avec affleurements rocheux sur les sommets ainsi que dans les secteurs accidentés. La zone regroupe deux domaines bioclimatiques: au nord, la sapinière à bouleau jaune et au sud, l'érablière à bouleau jaune.

La réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Par sa grande superficie et sa forme allongée, elle touche plusieurs entités écologiques. Elle s'étend sur deux régions naturelles, soit celle des Buttons de La Vérendrye (partie nord) et celle du Plateau de la Dumoine (majorité du territoire). Sa partie nord appartient principalement à l'ensemble physiographique des Buttes du lac Bruce, avec de petites portions situées dans l'ensemble physiographique de la Plaine ondulée du lac Cawatose. La portion sud de la réserve touche trois ensembles physiographiques, soit, du nord vers le sud, les ensembles physiographiques des Buttes du lac Desjardins, des Basses collines du lac Memekin et des Basses collines du lac Esber.

2012/11/09 11:45 1 / 5 Denis Bouillon

FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE
Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais **Date : 16 février 2010**

Zone n° : 07-02	Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine

Sur le plan faunique, on peut y observer notamment les espèces suivantes : l'aigle, la buse, le faucon, le grand héron, le martin-pêcheur, le huard, le castor, la loutre, le rat musqué, le vison, l'ours noir, le cerf de Virginie, l'orignal et le loup. La réserve comporte deux habitats d'une espèce de vertébré désignée vulnérable, soit *Haliaeetus leucocephalus* (pygargue à tête blanche). Par ailleurs, on trouve deux frayères (une à doré jaune et une à meunier) et cinq lacs à touladi. Ce territoire vise la protection de la biodiversité de la rivière Dumoine, de sa vallée et de son bassin versant immédiat. Il s'agit d'une des dernières rivières intactes d'importance au Québec, c'est-à-dire non harnachées.

Caractéristiques socioéconomiques :

La totalité de la zone fait partie du domaine public. L'exploitation forestière constitue la principale activité économique de la zone jusqu'à présent. Le prélèvement faunique, les activités récréatives et touristiques liées à la nature représentent aussi des activités économiques importantes. Le canot-camping ainsi que la descente de rivière sont des activités pratiquées sur la rivière Dumoine et reconnues internationalement pour leur qualité.

Des recherches archéologiques ont fait valoir le fort potentiel patrimonial de la rivière et son utilisation depuis plusieurs millénaires par les Amérindiens et les Euro-canadiens sur cette voie reliant le fleuve Saint-Laurent et la baie James. Les recherches sont à parfaire préalablement aux activités récréatives et touristiques et pourraient ensuite être intégrées à celles-ci.

Sur le plan de l'accessibilité au territoire, la portion sud de la zone bénéficie du chemin forestier R0834 en direction est-ouest et permet de relier l'Abitibi-Témiscamingue. La portion nord de la zone est également traversée en direction est-ouest par le chemin forestier R0704. Quant aux sentiers récréatifs, une partie du sentier du Club de motoneige Pingouin traverse la zone dans sa portion sud.

Des recherches font état de trois secteurs archéologiques et ont mis à jour trois sites dans la zone. Les sites et les secteurs archéologiques doivent être protégés contre tout bouleversement ou toute activité humaine, y compris les aménagements effectués pour accéder aux sites.

Une partie de la zone, correspondant à 349 km^2, est comprise dans les limites de la réserve à castor du Grand Lac Victoria où les communautés autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure.

2012/11/09 11:45 2 / 5 Denis Bouillon

FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais **Date : 16 février 2010**

Zone n° : 07-02	Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine

Droits, statuts et activités usuelles

- Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine;
- 3 secteurs archéologiques, dont 2 localisés en périphérie des lacs Laforge et Robinson. Le secteur archéologique Sheerway est localisé aux abords de la rivière Dumoine;
- 3 sites archéologiques localisés en périphérie des unités hydrographiques suivantes : rivière Dumoine, baie de l'Orignal et ruisseau Hale;
- 1 zec (Rapides-des-Joachims);
- 3 PADE, soit Triple R, Lac Dix Milles et 169240 Canada inc;
- 1 réserve faunique (La Vérendrye);
- 1 réserve à castor;
- 11 terrains de piégeage;
- 1 forêt d'expérimentation;
- 30 baux de villégiature;
- 1 bail d'accessoire ou de complément d'établissement;
- 1 bail d'abri sommaire;
- 3 baux de pourvoiries sans droits exclusifs;
- 1 bail à des fins commerciales (restaurant, motel, dépanneur, etc.);
- 1 bail à des fins commerciales;
- 2 sentiers de motoneige d'une longueur totale de 38 km;
- 1 sentier de portage pour canot kayak d'une longueur totale de 2,4 km;
- 2 baux à des fins d'intérêt public de conservation et protection des forêts.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Le patrimoine archéologique constitue une ressource culturelle qui renferme divers potentiels sur les plans scientifiques, historiques, éducatifs et récréotouristiques. Il témoigne d'une occupation humaine qui peut remonter à plusieurs millénaires ou d'une présence humaine beaucoup plus récente. Il s'inscrit dans le paysage puisqu'un site archéologique coïncide souvent avec la disponibilité de ressources naturelles.

2012/11/09 11:45 3 / 5 Denis Bouillon

FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais **Date : 16 février 2010**

Zone n° : 07-02	Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine

Problématique

- Le patrimoine archéologique est une ressource fragile et non renouvelable qui doit être prise en compte dans l'affectation du territoire. Sa destruction est une perte pour la société. Toute activité entraînant une perturbation du sol est susceptible de détériorer le site archéologique.

Enjeux

- Conservation du patrimoine culturel et archéologique;
- Intégration du patrimoine archéologique comme une ressource s'inscrivant dans les préoccupations liées à l'affectation du territoire.

Analyse

- La zone représente un territoire où se trouvent plusieurs secteurs et sites archéologiques en milieu naturel, qui témoignent de l'importance du potentiel archéologique du territoire. Les secteurs archéologiques peuvent éventuellement faire l'objet de recherches et de mises en valeur à des fins éducatives, culturelles et touristiques;
- Le patrimoine archéologique est une ressource non renouvelable qui doit être prise en compte tant sur le plan de la conservation que de la mise en valeur du territoire;
- Le statut de réserve aquatique projetée est provisoire et accompagné d'un plan de conservation qui y régit les activités permises;
- Dans le cadre de la stratégie québécoise sur les aires protégées et dans l'attente de la décision concernant cette réserve aquatique projetée, il est établi de préserver la biodiversité de cette zone;
- Les réserves de biodiversité projetées font l'objet d'une évaluation distincte du processus du PATP. Ainsi, ces éléments permettent d'établir la pertinence de la vocation accordée à cette zone.

2012/11/09 11:45 4 / 5 Denis Bouillon

FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de l'Outaouais **Date : 16 février 2010**

Zone n° : 07-02	Réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce représentatif de la province naturelle C, ainsi que des milieux naturels adjacents et sauvegarder le patrimoine archéologique tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires

Assises légales ou réglementaires :

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Dans cette loi, on entend par aire protégée :

« un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Les aires protégées au Québec sont classées selon les six catégories de gestion proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 1994. Au registre des aires protégées tenu par le MDDEP, les réserves aquatiques projetées sont classées dans la catégorie III.

2012/11/09 11:45 5 / 5 Denis Bouillon